

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 avril 2021

Nombre

de Conseillers en exercice 14

de Présents 11

de Votants 12

L'an deux mille vingt-et-un et le six avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Vote du Budget Primitif 2021

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris

Absents : Virginie PAGANI, Christian GASSEND

Excusés :

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Marc GORSKI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 30/03/2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 26 mars 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 030 338,18 €	1 030 338,18 €
Section d'Investissement	824 135 €	824 135 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2021,
- Vu le projet de budget primitif 2021

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Date de réception de l'AR: 16/04/2021
004-210400479-20210406-DE_2021_017-DE

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 030 338,18 €	1 030 338,18 €
Section d'Investissement	824 135 €	824 135 €

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire,
Antoine ARENA



RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2021 004-210400479-20210406-DE_2021_017-DE